

Élection du chargé de mission Contrat Plan État-Région

Le conseil d'administration

*Vu le Code de l'éducation, notamment les articles L712-5 et L712-6-1 ;
Vu les statuts modifiés de l'université Bretagne Sud, notamment l'article 33 ;
Vu la délibération n°2025-032 du conseil d'administration du 29 avril 2025 portant élection du président de l'université Bretagne Sud – M. MENIER (David) ;*

David MENIER a été élu président de l'UBS par le conseil d'administration le 29 avril 2025.

Conformément à l'article 33 des statuts, le président de l'université peut proposer à la désignation du conseil d'administration des vice-présidents non statutaires ou des chargés de mission auxquels il confie des missions particulières.

Leur élection se fait à la majorité absolue des membres en exercice du conseil d'administration.

Si, après un tour de scrutin, le candidat ou la candidate n'a pas obtenu cette majorité, il est procédé à un deuxième tour dans les mêmes conditions.

Si à l'issue de ce deuxième tour, aucune majorité absolue ne s'est dégagée, un troisième tour est organisé ; l'élection a lieu à la majorité relative des suffrages exprimés, le président pouvant proposer un nouveau candidat ou une nouvelle candidate.

Après en avoir délibéré,

Élit, sur proposition du président de l'UBS, à bulletins secrets et à la majorité absolue des membres en exercice au premier tour, Monsieur Philippe RAUFFET en qualité de chargé de mission Contrat Plan État-Région (CPER).

Documents en annexe :

- Lettre de mission Contrat Plan État-Région (CPER)

Décompte des votes :	Nombre de bulletins dans l'urne :	26	
Membres en exercice :	31	Voix obtenues par le candidat :	26
Membres présents :	16	Blancs ou nuls :	0
Membres représentés :	10	Abstentions :	0

Visa du président, David MENIER
Par délégation, Michel GENTRIC

Transmission à la Rectrice, Chancelière des universités et publication sur le site de l'UBS : 15 juillet 2025

